

Commune mixte de Plateau de Diesse

***Approbation du Règlement de la crèche communale « La Luciole »
(état au 1^{er} août 2026)***

Publication selon l'art. 45 de l'ordonnance sur les communes du 16.12.1998 (OCo ; RSB 170.111)

Lors de sa séance du 23 juin 2026, l'Assemblée communale de Plateau de Diesse a adopté le *Règlement de la crèche communale « La Luciole »*.

Ce présent règlement entrera en vigueur au 1^{er} août 2026.

Prêles, le 10 juillet 2026

Au nom de la Commune mixte de Plateau de Diesse

Le Secrétariat communal